



Assemblée générale

Distr. générale
22 février 2017
Français
Original : anglais

Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète

New York, 27-31 mars et 15 juin-7 juillet 2017

Point 3 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour¹

1. Ouverture de la conférence.
2. Élection du Président.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du règlement intérieur.
5. Organisation des travaux.
6. Élection des autres membres du Bureau.
7. Pouvoirs des représentants à la conférence :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
8. Échange de vues général :
 - a) Débat de haut niveau;
 - b) Échange de vues général sur toutes les questions.
9. Négociations, conformément au paragraphe 8 de la résolution [71/258](#) de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2016, en vue de l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport de la conférence.
12. Clôture de la conférence.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (23 juin 2017).

¹ À sa séance d'organisation, le 16 février 2017, la conférence a adopté son ordre du jour en gardant à l'esprit qu'un point subsidiaire pourrait être ajouté au point 11.

